



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

Séance du 14 Octobre 2022

DEL N° 55/2022

Date de convocation

07 Octobre 2022

Date d'affichage

07 Octobre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs :	2
Votants :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-deux le vendredi quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA-Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absents excusés :

CHABANE Michel (pouvoir donné à TAQUET Sabine), CORREA Emmanuel (pouvoir donné à BLOIS Olivier)

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance :

BOURDON Philippe

OBJET : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE LA TOUSSAINT 2022 : MODIFICATION DES MODALITES D'ACCUEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'objectifs et de financement entre la CAF du Nord et la commune,

Vu le récépissé de déclaration à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du nord,

Vu l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2022 de Thun-Saint-Amand en date du 08 avril 2022,

Vu la délibération 33/2022 du 28 juin 2022 fixant les modalités et les tarifs de l'accueil collectif de mineurs de la Toussaint 2022,

Et sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Propose :

De modifier la délibération n°33/2022 relative aux modalités et aux tarifs de l'accueil des mineurs pour la Toussaint 2022 et de fixer le nombre d'enfants accueillis en adéquation avec la déclaration effectuée auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports (soit 42 enfants au lieu de 36 enfants).

Et de modifier la délibération relative aux modalités d'accueil de la manière suivante :

Période	Amplitude horaire	Age des enfants	Garderie	Lieu	Nombre maximum de participants
VACANCES SCOLAIRES DE TOUSSAINT	09 h 00 / 17 h 00	4 à 12 ans	07 h 30 / 09 h 00 17 h 00 / 18 h 30	Groupe Scolaire Les Près Verts	42 inscrits par semaine

de supprimer l'accueil de l'après-midi pour les 12 à 14 ans faute de participant et de ne pas modifier le reste de la délibération.

Demande :

Au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification de la délibération 33/2022 du 28 juin 2022 fixant les modalités et les tarifs de l'accueil collectif de mineurs de la Toussaint 2022 relatif aux modalités d'accueil comme repris-ci dessus,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à M. Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de légalité de Monsieur Michel CHPILEVSKY, Sous-Préfet de Valenciennes.

Fait les jours, mois et an susdits

Le Maire,



J.N. BROQUET



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Thun-Saint-Amant

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	55_2022
Date de la décision :	2022-10-14 00:00:00+02
Objet :	ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE LA TOUSSAINT 2022 - MODIFICATION DES MODALITES D'ACCUEIL
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215905944-20221014-55_2022-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215905944-20221014-55_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	905
Nom original :		
DEL 55 2022 ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE LA TOUSSAINT 2022_ MODIFICATION DES MODALITES D_ACCUEIL.pdf	application/pdf	114197
Nom métier :		
99_DE-059-215905944-20221014-55_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	114197

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 octobre 2022 à 10h01min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 octobre 2022 à 10h02min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 octobre 2022 à 10h02min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 octobre 2022 à 10h02min16s	Reçu par le MI le 2022-10-20

